

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1831

présenté par

Mme Tuffnell, Mme Gaillot, M. Chiche, Mme Bagarry, M. Haury, M. Clément, M. Nadot,
M. Vignal, Mme Firmin Le Bodo, Mme Josso, Mme Chapelier, M. Orphelin, M. Villani et
Mme Sage

ARTICLE 44

Supprimer les alinéas 27 à 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise le maintien du versement pour sous-densité qui permet d'inciter à la densification du bâti et donc de freiner un peu l'étalement urbain et l'artificialisation.

La lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols passe par un nombre varié d'outils. Nous ne pouvons nous priver du VSD, qui fonctionne là où il est appliqué, sous prétexte qu'il existe d'autres dispositifs visant un objectif similaire.